

UBISOFT ENFIN LE PROCES ARRIVE

Après des mois d'attente et une longue procédure, **le 1er Avril se tiendra une audience** de fixation au tribunal judiciaire de Bobigny concernant l'entreprise Ubisoft. Cette audience fait **suite à la condamnation du 2 Juillet 2025 de 3 cadres anciens dirigeants et cadre toxiques de l'entreprise** pour des faits de harcèlements moral et sexuel, de complicité de harcèlements, de tentative d'agression sexuelle, etc.

Comme notre syndicat le clame depuis maintenant des années, notre objectif est de **faire reconnaître le caractère systémique du harcèlement chez Ubisoft** : les comportements débridés et les violences masculinistes étaient tolérés, si ce n'est encouragés par l'entreprise avec comme justification la rentabilité économique. Comme l'indiquait Cécile Cornet, DRH Monde du groupe « *Yves [Guillemot] est OK avec un management toxique, tant que les résultats de ces managers excèdent leur niveau de toxicité* ».

Cette audience de fixation est avant tout une procédure visant à déterminer les dates et durée du procès à venir. Ce dernier concerne :

- **Yves GUILLEMOT**, PDG du groupe Ubisoft, pour des faits de complicité de harcèlement sexuel et moral
- **Marie DERAINE**, Directrice des Ressources Humaines, pour des faits de complicité de harcèlement sexuel et moral
- **la société UBISOFT**, en tant que personne morale, pour harcèlement moral et sexuel, harcèlement moral et sexuel environnemental, harcèlement sexuel institutionnel, agression sexuelle et blessures involontaires.

Solidaires Informatique loue une fois encore **le courage et l'énergie des personnes victimes de l'entreprise** qui ont porté cette procédure depuis des années. Nous tenons à remercier également l'ensemble des personnes qui leur ont apporté du soutien et nous soulignons l'importance de continuer à le faire.

Il est temps de **mettre fin au décalage entre le discours affiché par l'entreprise**, qui se présente comme inclusive et porteuse de valeurs humaines, et la réalité vécue par de nombreux·se·s (ex) salarié·e·s, marqué·e·s par des années d'impunité **et la reproduction systémique de schémas d'oppression**.

Si vous avez été victime ou témoin de faits de harcèlements au sein de l'entreprise, n'hésitez pas à nous contacter : temoignages@solidairesinformatique.org

L'anonymat est garanti.

**Le temps d'assumer ses responsabilités est venu,
rendez vous le 1^{er} AVRIL au tribunal de Bobigny!**